



DIVERSITÉ DES MODÈLES FAMILIAUX

Date de publication : Mars 2023

Rédacteur : Dominique RAUSCHER, enseignant en sciences et techniques médico-sociales de l'académie de Créteil

La famille est une institution en perpétuelle évolution. Depuis ces 50 dernières années, le paysage familial français a beaucoup évolué et ces dernières années ont vu notamment l'émergence et la reconnaissance des familles de personnes de même sexe qui marque une évolution majeure.

Bâti sur une période exceptionnelle de croissance économique, le modèle traditionnel certes encore dominant a laissé place à plusieurs configurations familiales : familles monoparentales, familles recomposées, familles homoparentales. Si la diversité a toujours été de mise, exception faite des 30 glorieuses, les configurations multiples ne sont pas sans interroger ce qui fonde la famille aujourd'hui, la place de l'enfant, l'expression de la parentalité mais aussi l'adaptation des politiques sociales qui accompagnent ces évolutions.

Ce dossier constitué de ressources actualisées propose, dans une première partie, de dresser un panorama des modèles familiaux actuels au travers des grandes évolutions récentes intervenues.

La seconde partie est consacrée à la parentalité dans ce contexte de diversification des modèles familiaux.

Enfin, la troisième partie présente les orientations récentes et les principales mesures de la politique de la famille et l'accompagnement social à la parentalité dans une perspective analytique.

La forme des ressources est indiquée par différents symboles :



Article



Rapport



Ouvrage



Podcast/Audio



Vidéo



Site



Diaporama

SOMMAIRE

1. LA FAMILLE : ÉTAT DES LIEUX	p.4
1.1. Panorama des familles actuelles	p.5
1.1.1. La famille d'aujourd'hui : de quoi parle-t-on ?	p.5
1.1.2. La famille en chiffres	p.6
1.2. Une diversité des modèles familiaux	p.10
1.2.1. Les familles traditionnelles	p.10
1.2.2. Les familles monoparentales	p.10
1.2.3. Les familles recomposées	p.11
1.2.4. Les familles homoparentales	p.12
1.3. Les principales évolutions juridiques de la famille	p.13
1.3.1. Quelques lois récentes en droit de la famille	p.13
1.3.2. Droit de la famille : aspects juridiques	p.14
2. LA PARENTALITÉ RÉINVENTÉE	p.16
2.1. Approche générale de la parentalité	p.16
2.2. Ruptures, séparations et parentalité	p.19
2.2.1. La parentalité dans le cadre de ruptures, séparations et reconfigurations familiales	p.19
2.2.2. La question des pensions alimentaires	p.21
2.3. La parentalité au sein des différents modèles de familles	p.22
2.3.1. La monoparentalité	p.22
2.3.2. Parentalité et familles recomposées	p.26
2.3.3. Homoparentalité	p.27
3. UNE PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉPONSES AUX BESOINS DES FAMILLES	p.28
3.1. Sur les mesures et dispositifs récents de la politique en faveur des familles	p.29
3.2. Politiques sociales et accompagnement de la monoparentalité	p.32
3.3. Travail social et parentalité : quelques ressources choisies	p.34

1. LA FAMILIE : ÉTAT DES LIEUX

Cette première partie dresse un panorama de la famille actuelle au travers des grandes évolutions sociodémographiques et juridiques puis propose un focus sur les différents modèles familiaux et en expliquant les causes principales de ces évolutions.

Sélection de sites qui proposent des données sur l'évolution et la structure des familles en France depuis une cinquantaine d'années.



Note de lecture : Le site de l'INSEE est incontournable notamment dans sa rubrique [Démographie Couples-Familles-Ménages](#)

Une recherche multi critères permet d'affiner la recherche. Possibilité de sélectionner le niveau géographique, la catégorie (publication, données) et la collection de la publication.



Note de lecture : Le Centre d'observation de la société propose de multiples articles courts sur la structure et l'évolution de la famille dans sa rubrique [structures familiales](#).

Des ressources actualisées qui comportent des données chiffrées agrémentées d'interprétations des tendances observées.



Note de lecture : Le site de la DREES propose de nombreuses ressources dans sa rubrique [Enfance, famille et jeunesse](#).

Résumé : « Deux rubriques spécifiques rassemblent les travaux éclairant la conciliation vie familiale – vie professionnelle et les ruptures familiales (qu'il s'agisse d'analyser les situations des familles ou les politiques en la matière). Elle documente l'accueil des jeunes enfants, du point de vue de l'offre existante ainsi que des familles (recours, organisations, préférences...), les politiques et prestations familiales et les domaines spécifiques de la protection maternelle et infantile et de la protection de l'enfance et de l'adolescence. Sur toutes ces politiques, elle apporte enfin des éléments sur les professionnels du social impliqués (rubrique transversale à plusieurs thèmes traités par la DREES). »



Note de lecture : Le site de l'INED propose de nombreuses données statistiques brutes, particulièrement dans ses rubriques [Couples, ménages, familles](#) et [Mariages, divorces, pacs](#). Pour chaque page, le site propose des tableaux et graphiques, des articles en téléchargement et des renvois vers des ressources connexes.



Note de lecture : L'Observatoire des territoires propose une fiche d'analyse [Géographie des ménages](#) qui ouvre sur des ressources rassemblées autour de thématiques. Des articles assez courts agrémentés par des tableaux et graphiques.

« En l'espace de soixante ans, la France a connu une profonde transformation de ses ménages. Bien connue dans ses aspects sociaux et culturels (diminution de la taille des ménages, croissance du nombre de familles monoparentales, décohabitation, personnes âgées isolées ...), cette mutation l'est moins dans son versant territorial. C'est l'enjeu de cette étude : mettre en évidence la nouvelle géographie des ménages, pour construire des politiques publiques capables de répondre à la spécialisation croissante des territoires par type de ménages. »

1.1. PANORAMA DES FAMILLES ACTUELLES

Qu'est ce qui définit une famille aujourd'hui ? Quelles sont les grandes évolutions récentes qui ont contribué à la diversification des modèles familiaux ? Voici deux questions auxquelles cette partie tente de répondre.

1.1.1. La famille aujourd'hui : de quoi parle-t-on ?



Forum européen de bioéthique. [Evolution des modèles familiaux](#). 3 février 2021, durée 1h41.

Résumé de la vidéo : « Deux parents. Un seul parent. Plus, de deux parents. Des parents séparés. Des familles recomposées. Des parents biologiques, des mères porteuses, des donneurs de gamètes. La société évolue, la loi évolue et le modèle familial change avec elles. Certains s'en réjouissent tandis que d'autres s'en inquiètent. Et les enfants dans tout ça ? »

Intervenants : Anna Zielinska, maitresse de conférence en philosophie à l'Université de Lorraine ; Irène Théry, sociologue, directrice d'études à l'Ehess à Marseille ; Luis Alvarez, pédopsychiatre, périnataliste, American hospital of Paris et à la Clinique des femmes, et Olivia Barreau, fondatrice et présidente de l'association Moi & Mes Enfants.

Note de visionnage : Une conférence sous forme de table ronde, organisée dans le cadre de la 12^{ème} édition du forum européen de la bioéthique, qui aborde les grandes évolutions des modèles familiaux en France avec des interventions sur les principales questions relatives à la famille. Une approche multiple, historique, anthropologique, juridique, économique, sociale... qui met en lumière les évolutions des modèles familiaux.



MORO Marie Rose. [Qu'est-ce qu'une famille ?](#) So Sweet planet, 15 juillet 2021.

Résumé de l'article : « Il existe de multiples formes de famille et « Faire famille » est le plus important. Rencontre avec Marie-Rose Moro, pédopsychiatre.

On trouve d'innombrables modèles de famille dans l'histoire et dans le monde – et rien qu'en France aujourd'hui ! – et aucun n'est meilleur qu'un autre. C'est ce qu'affirme Marie-Rose Moro après de nombreuses années d'analyse des études scientifiques et d'observations sur le terrain.

Au travers des différentes rubriques de son joli livre illustré « Quand ça va Quand ça va pas – Leurs familles expliquées aux enfants et aux parents », on parcourt la famille dite « traditionnelle », la famille recomposée, la famille homoparentale, la famille monoparentale, la famille élargie, les enfants confiés, les différentes formes de familles dans l'histoire, dans le monde et en France... Un livre pour enfants et pour adultes qui nous offre une véritable mise à jour importante et salutaire de notre conception de la famille ! »

Note de lecture : Un article sur la thématique de la famille et de ce qui fonde la famille aujourd'hui.



DE SINGLY François. [Sociologie de la famille contemporaine](#). Edition Armand Colin, collection 128, 7^{ème} édition, février 2023, 128 p.

Extrait de la présentation du livre : « Depuis la fin du XIXe siècle, la famille soutient (idéalement) le développement personnel de chacun de ses membres, tout en contribuant à la reproduction des inégalités sociales. Dans cette 7^{ème} édition actualisée, ce long processus est schématisé en trois étapes. »



DJELLALI Sarah. [Evolution sociologique de la famille](#). Prezi, 19 mars 2019.

Note de lecture : Un Prezi proposé par Sarah Djellali, ingénieure en développement de la formation, qui présente de façon très synthétique les grandes évolutions de la famille en France depuis les années 50.



BOUCHET-VALAT Milan, GROBON Sébastien. [L'avis des parents sur le conjoint choisi par leur enfant : quelles évolutions en un siècle ?](#) Population & Sociétés, 2021/4, n° 588, pp.1-4.

Résumé de l'article : « Comment a évolué le rôle des parents dans la formation du couple de leurs enfants depuis le début du XXe siècle en France ? Analysant trois enquêtes menées au cours des soixante dernières années, Milan Bouchet-Valat et Sébastien Grobon retracent la place croissante du mariage d'amour et l'élargissement des lieux de rencontre au détriment du contrôle familial. Si les parents sont plus ouverts qu'il y a 50 ans au choix du conjoint fait par leurs enfants, cette évolution n'a eu lieu qu'après une augmentation des désaccords dans ce domaine qui a culminé autour de 1968. »

Note de lecture critique : Deux chercheurs ont analysé 3 enquêtes de l'Ined et de l'Insee, réalisées au cours de ces 60 dernières années, pour étudier l'évolution des avis des parents sur le conjoint choisi par leur enfant.

1.1.2. La famille en chiffres

Données générales



HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge). [Panorama des familles d'aujourd'hui](#). Rapport, 28 septembre 2021, 221 p.

Présentation du rapport : « Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, à la demande du secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles, Adrien Taquet, établit un rapport sur les familles d'aujourd'hui et les problématiques auxquelles elles sont susceptibles de faire face. Ce panorama

propose un portrait détaillé des familles contemporaines dans leur diversité, en portant une attention particulière à quatre situations familiales : les familles nombreuses, les familles recomposées, les familles monoparentales et les familles homoparentales. Enfin, le HCFEA identifie les difficultés spécifiques auxquelles elles sont susceptibles de faire face, et avance un ensemble de propositions pour y remédier. »

Note de lecture : Un rapport très complet sur les grandes évolutions de la famille.

La partie 1 présente les principales sources utilisées pour étudier la famille.

La partie 2 met en évidence les principales évolutions démographiques qui ont un impact sur les formes de familles.

La partie 3 présente la diversité des configurations familiales.

Les parties 4 à 6 proposent des focus sur les différentes formes de familles : familles monoparentales, recomposées, familles nombreuses.

Pour chaque partie, le rapport présente de nombreuses données statistiques assorties d'une analyse des tendances observées.



Insee. [Couples - Familles - Ménages en 2018 - Recensement de la population - Base infracommunale \(IRIS\)](#). 21 octobre 2021

Résumé de l'article : « La base infracommunale « Couples - Familles - Ménages » fournit des données sur les caractéristiques des ménages, des personnes qui les composent (âge, statut conjugal, catégorie socio-professionnelle) et les caractéristiques des familles (nombre d'enfants). »

Note de lecture : Une ressource sous forme de tableau Excel à télécharger qui propose des données complètes sur les familles dans l'ensemble des communes françaises métropolitaines.

Possibilité de faire des tris dynamiques multicritères à partir des données.



Insee références. [Ménages, couples et familles](#). In France, portrait social, édition 2021, 25 novembre 2021.

Résumé de l'article : « En 2018, en France hors Mayotte, 65,2 millions de personnes habitent dans 29,7 millions de résidences principales, constituant autant de ménages. La taille des ménages diminue depuis les années 1970 : 2,2 personnes en moyenne en 2018, contre 3,1 en 1968, notamment en raison du vieillissement de la population et de la plus grande fragilité des unions. Par ailleurs, 1,5 million de personnes vivent hors ménage : personnes vivant dans des habitations mobiles, bateliers, sans-abri et personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.). »

Note de lecture : Un article qui propose une synthèse des tendances actuelles et caractéristiques principales des familles



Observatoire des territoires. [Depuis 50 ans, une évolution majeure de la structure des ménages français](#). 2022.

Note de lecture : Un article court qui présente à l'appui d'un graphique la répartition des ménages français en 2019.

 Insee. [Enfants des familles par âge et type de famille. Données annuelles de 2008 à 2019](#). 13 juillet 2022

Note de lecture : Un tableau (à télécharger) qui présente l'évolution et la structure par âge du nombre d'enfants par familles entre 2008 et 2019.

 Centre d'observation de la société. [Deux enfants par famille, un modèle qui reste minoritaire](#). 3 juin 2019.

Note de lecture : Un article court agrémenté de tableaux et graphiques qui présente l'évolution et la structure des familles en France.

 ALGAVA Elisabeth, BLOCH Kilian, ROBERT-BOBEE Isabelle. [Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses](#). Insee Première, n°249, 13 septembre 2021.

Résumé de l'article : « *En France, en 2020, 8,0 millions de familles résident avec au moins un enfant mineur à la maison. Une sur quatre est une famille monoparentale, en hausse par rapport à 2011. Ces familles hébergent le plus souvent un seul enfant, mais vivent plus fréquemment dans des logements surpeuplés. Elles sont aussi plus souvent pauvres que les autres familles.*

Les familles recomposées (9 % des familles) sont les plus grandes : quatre sur dix, résident avec trois enfants ou plus à la maison.

Les familles « traditionnelles » restent la configuration familiale la plus fréquente (66 %) même si leur part diminue. »

Note de lecture : Un article qui présente une synthèse des formes de familles en France assorti de tableaux et graphiques commentés.

 Centre d'observation de la société. [La part de couples sans enfant va-t-elle augmenter ?](#) 8 avril 2021.

Résumé de l'article : « *Sommes-nous entrés dans un monde où de plus en plus de personnes ne voudraient plus avoir d'enfants ? La crise sanitaire et le confinement ont fait chuter la fécondité fin 2020 et début 2021. La fécondité est plutôt stable depuis 40 ans, mais alors que les années 1990 et 2000 avaient été marquées par une remontée des naissances, la tendance est à la baisse depuis 2010. De quoi susciter des inquiétudes, d'autant que la thèse de la « dépopulation » existe toujours dans notre pays, qui au fond n'a toujours pas digéré le fait d'avoir une croissance démographique plus lente que ses voisins au XIXe siècle... »*

Note de lecture : Un article qui aborde le phénomène et apporte des éclairages importants sur son évolution, les causes principales.

Les enfants dans les familles éclatées : un phénomène qui se développe

 BLOCH Kilian. [En 2020, 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée](#). Insee Première, n°1841, 3 mars 2021, 4 p.

Résumé de l'article : « *En France, en 2020, 480 000 enfants mineurs vivent en résidence alternée et passent donc la moitié du temps chez chaque parent. Plus d'un enfant sur dix dont les parents sont*

séparés est en résidence alternée ; cette part croît régulièrement jusqu'aux 10 ans de l'enfant. Au domicile maternel, 73 % des enfants en résidence alternée vivent dans une famille monoparentale et 27 % dans une famille recomposée, respectivement 71 % et 29 % au domicile paternel. »

Note de lecture : Une étude du phénomène qui présente des données sur la résidence alternée, la situation des enfants, des parents.



LAPINTE Aude, BUISSON Guillemette. [Vivre dans plusieurs configurations familiales](#). Insee Première n°1647, 15 mai 2017, 4 p.

Résumé de l'article : « En 2011, parmi les 13,7 millions d'enfants mineurs résidant en France métropolitaine, 900 000 vivent principalement avec un seul de leurs parents et une partie du temps chez leur autre parent. Ils peuvent vivre dans des configurations familiales différentes chez l'un et l'autre de leurs parents. En changeant de résidence, ils peuvent modifier à certains moments la situation familiale d'autres enfants mineurs. Ainsi, 140 000 enfants en famille « traditionnelle » vivent une partie du temps en famille recomposée, quand des demi-frères ou demi-sœurs résidant ailleurs la plupart du temps viennent résider avec eux.

Note de lecture : Bien que les données soient quelque peu anciennes, cet article aborde la variété et la complexité des situations familiales vécues par les enfants dont les parents sont séparés.



ALGAVA Elisabeth, PENANT Sandrine, YANKAN Leslie. [En 2016, 400 000 enfants alternent entre les deux domiciles de leurs parents séparés](#). Insee Première, n°1728, 10 janvier 2019, 4 p.

Résumé de l'article : La proportion d'enfants de moins de 18 ans en résidence alternée a doublé entre 2010 et 2016, et atteint 2,7 % en 2016. Ainsi, 400 000 enfants vivent la moitié du temps chez chacun de leurs parents séparés.

La proportion d'enfants en résidence alternée croît régulièrement avec l'âge des enfants. Elle est la plus élevée entre 11 et 14 ans (3,8 %).

Le niveau de vie des ménages où vivent des enfants en résidence alternée est supérieur en moyenne à celui de l'ensemble des ménages avec des enfants mineurs. Il y a en effet peu d'enfants en résidence alternée parmi les ménages les moins aisés.

Davantage d'enfants vivent en résidence alternée dans les départements métropolitains de l'Ouest et du Sud de la France, et particulièrement ceux de Nouvelle-Aquitaine. À l'inverse, c'est moins souvent le cas dans les départements franciliens et ultra-marins. »

Note de lecture : Un article qui propose des données sur les conditions de vie des enfants en situation de résidence alternée.

1.2. UNE DIVERSITÉ DE MODÈLES FAMILIAUX

Cette partie propose de faire un focus sur les différents modèles familiaux à partir de ressources diverses, actualisées qui présentent des données brutes et des analyses sur les caractéristiques de ces familles.

1.2.1. LES FAMILLES TRADITIONNELLES

 ALGAVA Elisabeth, BLOCH Kilian, VALLES Vincent. [En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile](#). Insee Première, n°1788, 14 janvier 2020, 4 p.

Extrait de l'introduction de l'article : « En France, en 2018, 68 % des enfants mineurs vivent dans une famille « traditionnelle », 21 % vivent dans une famille monoparentale, et 11 % vivent dans une famille recomposée : 7 % avec un parent et un beau-parent et 4 % avec leurs deux parents. Au total, 28 % des enfants résident donc avec un seul de leurs parents. »

 Observatoire des territoires. [La monoparentalité s'affirme en France comme en Europe, mais les schémas d'organisation familiale « classiques » demeurent prédominants](#). 2022.

Extrait de l'article : « Ainsi, moins d'un tiers (30 %) des ménages européens sont constitués de familles avec enfant(s). Parmi ceux-ci, le modèle du couple avec un ou plusieurs enfants reste largement dominant (21,1 % de l'ensemble des ménages, soit 70 % des familles avec enfant(s)) et la monoparentalité, même si elle s'est affirmée comme un fait de société dans les pays d'Europe du Nord et de l'Ouest, est encore très minoritaire (3,9 % des ménages européens en moyenne, soit 13 % des familles avec enfant(s)). »

 ALLARD Théodora. [En Île-de-France, les enfants vivent davantage dans des familles "traditionnelles"](#). INSEE Flash Île-de-France, n°46, Janvier 2020, 2 p.

Extrait de l'introduction de l'article : « Sept enfants franciliens sur dix vivent dans des familles dites « traditionnelles », c'est un peu plus qu'en France. »

1.2.2. LES FAMILLES MONOPARENTALES

 HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge). [Panorama des familles d'aujourd'hui](#). Rapport, 28 septembre 2021, 221 p.

Note de lecture : La 4^{ème} partie de ce rapport propose un focus sur les familles monoparentales, (pp.62-91) en présentant successivement les caractéristiques des familles monoparentales, leurs origines et ancienneté ainsi qu'une analyse des conditions de vie et difficultés rencontrées.

 Observatoire des territoires. [La monoparentalité s'affirme en France comme en Europe, mais les schémas d'organisation familiale « classiques » demeurent prédominants](#). 2022.

Note de lecture : Cet article court présente de façon synthétique les modèles de familles en insistant sur la part en augmentation des familles monoparentales, avec une comparaison européenne.



PERIVIER Hélène. [Étude sur la situation économique et sociale des parents isolés. Niveau de vie, marché du travail et politiques publiques](#). OFCE, 2020, 72 p.

Présentation du site du Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances : « L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) s'est intéressé aux facteurs de précarité socio-économique impactant les parents isolés et notamment les mères isolées qui représentent 79 % des parents à la tête d'une famille monoparentale simple. Il dresse un état des lieux de la situation de ces familles en matière d'emploi, de logement, d'aides sociales et de niveau de vie, et montre par exemple que ces familles sont sujettes à une précarité plus importante que les autres catégories de ménages. Ce travail a été réalisé à l'occasion d'un appel à projets de recherche lancé par le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes en 2018 afin de disposer de données prenant en compte la multitude des situations des familles monoparentales et pour établir un état des lieux des discriminations vécues. »

11

1.2.3. LES FAMILLES RECOMPOSÉES



HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge). [Panorama des familles d'aujourd'hui](#). Rapport, 28 septembre 2021, 221 p.

Note de lecture : La 5^{ème} partie de ce rapport propose un focus sur les familles recomposées (pages 117 à 141) et présente successivement la diversité des formes de familles recomposées, leurs caractéristiques sociodémographiques, leurs origines et ancienneté ainsi qu'une analyse des conditions de vie. Le rapport met l'accent sur les problématiques rencontrées par ces familles et notamment, la place du beau-parent, la perte du bénéfice de certaines prestations et les difficultés communes partagées avec les familles monoparentales.



BLOCH Kilian. [En 2019, 800 000 beaux-parents habitent avec les enfants de leur conjoint](#). Insee Première, n°1806, 8 juillet 2020, 4 p.

Résumé de l'article : « En France, en 2019, 800 000 beaux-parents vivent avec des enfants que leur conjoint a eu avant l'union. La famille est alors recomposée. Dans ces familles, la majorité des enfants issus d'une précédente union vivent avec leur mère. 73 % des beaux-parents sont des hommes. L'écart d'âge entre les conjoints est plus élevé dans les familles recomposées : il est de cinq années ou plus pour 46 % de ces familles, contre 30 % pour les familles « traditionnelles », où tous les enfants sont ceux du couple. Les beaux-parents sont moins fréquemment mariés, plus souvent en union libre, et ils vivent dans des familles généralement plus nombreuses. »



ALGAVA Elisabeth, BLOCH Kilian, VALLES Vincent. [En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile](#). Insee Première n°1788, 14 janvier 2020, 4 p.

Résumé de l'article : « En France, en 2018, 68 % des enfants mineurs vivent dans une famille « traditionnelle », 21 % vivent dans une famille monoparentale, et 11 % vivent dans une famille recomposée : 7 % avec un parent et un beau-parent et 4 % avec leurs deux parents. Au total, 28 % des enfants résident donc avec un seul de leurs parents. »

Dans les familles recomposées, les enfants vivent moins souvent avec deux adultes en emploi (58 %) que dans les familles « traditionnelles » (68 %).

Les enfants des familles recomposées sont moins présents dans les grands centres urbains, où à l'inverse la proportion d'enfants en famille monoparentale est forte.

La part des enfants vivant en famille recomposée varie de 7 % en Martinique et dans les Hauts-de-Seine à 17 % en Guyane. Les enfants des familles « traditionnelles » vivent plus souvent à l'Ouest et à l'Est de la France, alors que ceux des familles monoparentales sont très présents dans le pourtour méditerranéen et les départements d'Outre-mer.

Note de lecture : Un article qui met l'accent sur l'étude du mode de vie des enfants vivant dans des familles monoparentales et recomposées en contrepoint des enfants des familles traditionnelles assortie de tableaux et graphiques.

1.2.4. LES FAMILLES HOMOPARENTALES



HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge). [Panorama des familles d'aujourd'hui](#). Rapport, 28 septembre 2021, 221 p.

Note de lecture : La partie 7 de ce rapport propose un focus sur les couples de personnes de même sexe et familles homoparentales (pages 172 à 195) et met l'accent sur la difficulté à estimer le phénomène, leurs caractéristiques sociodémographiques ainsi que la diversité des manières de faire famille pour les couples de personnes de même sexe



CÔTÉ Isabelle, LAVOIE Kevin. [La reconnaissance de l'homoparenté au Québec. Lorsque les stratégies de mobilisation de la communauté rencontrent l'avant-gardisme de l'État](#). In *Revue des politiques sociales et familiales*, CNAF, 2018/1, n°126, pp.21-33.

Résumé de l'article : « Cet article retrace les jalons historiques ayant mené à l'institutionnalisation de l'homoparenté au Québec et met en lumière la synergie entre les revendications d'associations gaies et lesbiennes et les interventions étatiques de l'appareil gouvernemental. La décriminalisation de l'homosexualité au Canada en 1969, puis l'ajout de l'orientation sexuelle comme motif illicite de discrimination dans la Charte québécoise des droits et libertés en 1977 ont posé les bases juridiques sur lesquelles s'est ancrée la reconnaissance des couples de même sexe et des familles homoparentales aux tournants du nouveau millénaire. Les stratégies de mobilisation déployées par les groupes militants se sont alors inscrites dans les filières institutionnelles de l'action publique, à la rencontre des interventions progressistes de l'État québécois. L'analyse rétrospective de cette lutte offre une meilleure compréhension de la transformation des représentations familiales contemporaines et des débats actuels en matière de filiation. »

1.3. LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS JURIDIQUES DE LA FAMILLE

Cette partie présente les principales évolutions juridiques et leurs incidences sur la famille contemporaine.



Paris.notaires.fr. [L'évolution de la famille et la loi](#). 18 juillet 2022.

Résumé de l'article : « Observateurs privilégiés du droit de la famille, les Notaires du Grand Paris proposent chaque lundi, tout au long de l'été, de dresser un panorama de l'évolution de la famille à travers la loi et des 8 Présidents de la République qui se sont succédés sous la 5e République : Charles de Gaulle, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand, Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy, François Hollande et Emmanuel Macron. Thomas Legrand, journaliste et éditorialiste politique et Pierre Dauplain, notaire, croisent leurs regards sur cette évolution. »

1.3.1. QUELQUES LOIS RÉCENTES EN DROIT DE LA FAMILLE



Vie publique. [Loi du 2 août 2021 relative à la bioéthique](#). 29 septembre 2021

Résumé de l'article : « *La loi relative à la bioéthique élargit la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules et donne de nouveaux droits pour les enfants nés d'une PMA. [...]* »

Note de lecture : Un article qui fait le point sur les évolutions juridiques liées à la PMA et à la GPA. Possibilité d'accéder aux différentes étapes d'élaboration de la loi et à des ressources complémentaires en lien avec la loi.



Vie publique. [Loi du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation](#). 3 mars 2022.

Résumé de l'article : « *La loi simplifie le changement de nom de famille, une procédure aujourd'hui longue et compliquée. Chacun, à ses 18 ans, pourra demander en mairie de choisir son nom de famille pour garder celui de sa mère, celui de son père, ou les deux. De plus, les parents pourront changer le nom d'usage (du quotidien) de leur enfant mineur.* »

Note de lecture : Possibilité d'accéder aux différentes étapes d'élaboration de la loi ainsi qu'à des ressources complémentaires en lien avec la loi.



Ministère de la justice. [Réforme du divorce - Divorce contentieux : une procédure plus simple et plus rapide](#). 17 janvier 2021

Résumé de l'article : « *La nouvelle procédure de divorce s'applique à partir du 1er janvier 2021. Elle permet aux couples de divorcer plus rapidement et favorise la recherche d'accords.*

Lorsque les époux sont en désaccord sur le principe du divorce et/ou ses conséquences, la procédure de divorce se déroule devant le juge. Cette procédure était complexe et souvent longue. Ainsi un dossier de divorce était jugé en moyenne en 26 mois en 2018.

La réforme a unifié et simplifié la procédure pour en réduire la durée et la rendre plus facile à comprendre pour les couples qui se séparent.

Plus souple, elle permet de mieux s'adapter aux situations individuelles. Les couples dont la situation est simple ne sont plus contraints par les étapes de la procédure et peuvent aller plus vite. A contrario, la recherche d'accords dans les cas les plus complexes est favorisée. »

1.3.2. DROIT DE LA FAMILLE : ASPECTS JURIDIQUES

Le site du Ministère de la justice, [justice.fr](https://www.justice.fr), propose dans sa rubrique « [Famille](#) » de multiples fiches actualisées qui regroupent l'ensemble des informations et notions juridiques relatives à la famille : nationalité, couple, autorité parentale, filiation, protection des personnes.

Un exemple de fiches :



Ministère de la justice. [Le couple, Mariage, pacs ou concubinage, quelles différences ?](#) 28 mai 2019.

Note de lecture : Ces fiches juridiques abordent de façon synthétique les différentes formes juridiques d'union. Les menus successifs permettent d'approfondir chacune des notions développées.



HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge). [La famille selon le droit de la filiation : l'évolution des règles de rattachement entre enfants et parents](#). In *Panorama des familles d'aujourd'hui - Annexe*, 28 septembre 2021, pp.5-23.

Résumé de l'article : « *Le droit civil aborde la famille comme un ensemble de relations bilatérales entre ses différents membres. Bien qu'il se réfère parfois au « logement de la famille » ou même à « l'intérêt de la famille », le Code civil ne définit pas la famille : « les rédacteurs du Code civil n'ont pas abordé la famille comme un groupement ». Les deux ordres de relations structurant la famille sont la parenté et l'alliance. La première n'existe que par l'intermédiaire du lien de filiation. L'alliance est le lien qui unit un époux aux parents et frères et sœurs de son conjoint ou à ses enfants. Le mariage, et donc le lien conjugal, est ici déterminant. »*

Note de lecture : L'annexe 2 du rapport du HCFEA aborde les aspects juridiques relatifs à la famille, les évolutions, grandes réformes, la PMA, la GPA, les formes d'adoption et les questions liées à la filiation.



BERNARD Younes. [Les temporalités dans le droit de la famille française : la famille à l'épreuve du « présentisme »](#). In la revue *Les Cahiers de droit*, volume 59, numéro 4, décembre 2018, pp.857-887.

Résumé de l'article : « *Les temporalités désignent tout à la fois le caractère de ce qui s'inscrit dans le temps et une forme d'agencement du passé, du présent et du futur. L'évolution du droit de la famille est marquée par le passage d'un modèle traditionnel, fondé sur l'idée d'un mariage perpétuel, source de pérennité du lien familial à un modèle, empreint de « présentisme », caractérisé par la précarité de la conjugalité. Devant le risque de rupture du continuum de la famille, le législateur a été contraint de renforcer et de consolider la parenté. On observe, dès lors, un déplacement de la durée de la conjugalité à la parenté. Dans une logique de dissociation de la conjugalité et de la parenté, le temps subjectif, conditionnel et instantanéiste de la conjugalité s'oppose au temps objectif, inconditionnel et perpétuel de la parenté. »*

 GOUBAU Dominique, CHABOT Martin. [Recomposition familiale et multiparentalité : un exemple du difficile arrimage du droit à la famille contemporaine](#). In la revue *Les Cahiers de droit*, volume 59, numéro 4, décembre 2018, pp.889–927.

Résumé de l'article : « *Le portrait démographique et sociologique de la famille contemporaine met en lumière l'écart grandissant entre le vécu de nombreuses familles et les normes légales qui encadrent les relations familiales. L'augmentation des séparations et des recompositions familiales oblige à s'interroger sur l'opportunité de consacrer le principe de la « multiparentalité ». Cet exercice s'inscrit dans le contexte d'un système juridique qui est généralement fidèle au modèle traditionnel biparental et qui démontre une préférence nette à ne reconnaître le rôle parental d'un tiers que dans un contexte de parentalité de substitution, plutôt qu'à admettre l'idée d'une démultiplication des figures parentales autour de l'enfant et donc d'une véritable parentalité d'addition. Le statut du beau-parent fait l'objet d'une attention accrue de la part des juristes depuis quelques années, et les auteurs de l'article qui suit entendent contribuer à la réflexion en présentant une analyse et une réflexion autour de trois aspects de la recomposition familiale. Dans une première partie, les auteurs tracent un portrait juridique inédit de la « beau-parentalité » en dehors du droit de la famille et proposent une classification des lois afin de mieux circonscrire la manière dont le droit public et social prend en considération la réalité des familles recomposées. Ils revisitent ensuite la question délicate de l'exercice de l'autorité parentale au sein de la famille recomposée, à la lumière de la réforme de 2017 qui a instauré le mécanisme de la tutelle supplétive. Finalement, les auteurs plaident pour une remise en question de l'approche jurisprudentielle québécoise en matière de détermination du statut « beau-parental » en droit du divorce et proposent une interprétation plus souple de l'expression « tenir lieu de père ou de mère ». »*

 MESNIL Marie. [La parenté d'intention en droit français. Nouvelle figure du système de filiation ?](#) In *Revue des politiques sociales et familiales*, 2021/2-3, n°139-140, pp.99-108.

Résumé de l'article : « *Le concept de « parenté d'intention » (traduction des « intended parents » des conventions de gestation pour autrui) s'est imposé en droit français. Il est utilisé pour désigner les projets parentaux qui ne sont pas permis en France et pour lesquels la filiation est difficile à établir, y compris ceux des couples de femmes. Dans cet article, les usages de la notion sont mis en perspective avec le droit de la filiation qui reconnaît déjà des filiations ne reposant pas sur un fondement biologique mais sur la volonté (présomption de paternité, reconnaissance), sans pour autant être qualifiées de filiation d'intention. Ainsi, à travers la parenté d'intention, un droit spécial de la filiation se profile : l'engagement prénatal permettrait, en effet, d'instituer de nouvelles formes de familles. »*

 MESLAY Gaëlle. [Les familles homoparentales sous contrôle. Des contraintes juridiques et administratives dans l'établissement de la filiation](#). In *Revue des politiques sociales et familiales*, CNAF 2021/2-3, n°139-140, pp.45-60.

Résumé de l'article : « *La loi française ouvrant le mariage aux couples de même sexe, promulguée en 2013, autorise également ces derniers à adopter des enfants. Cependant, compte tenu du faible nombre d'enfants mineurs adoptables aujourd'hui en France, celles et ceux qui souhaitent devenir parents s'engagent souvent dans des techniques d'aide médicale à la procréation (Amp) à l'étranger. Or, y compris lorsqu'il s'agit d'enfants conçus par Amp, la législation réglementant l'établissement de la filiation impose que les conjoints soient mariés pour que le conjoint non géniteur puisse être reconnu*

comme parent. À travers une enquête qualitative réalisée auprès d'hommes et de femmes mariés avec un partenaire de même sexe en France entre 2014 et 2017, l'article étudie les effets de cette législation sur la constitution d'une famille homoparentale, notamment les contraintes administratives auxquelles ceux-ci se confrontent au sein des institutions. La procédure d'adoption engendre ainsi des coûts et des investissements temporels importants. Il s'agira également de comprendre les écarts différenciés pour accéder à la parentalité comme une conséquence d'inégalités de genre, à la fois dans l'accès à l'Amp et dans les représentations de la maternité et de la paternité en général. »

Note de lecture : Un article centré sur les aspects juridiques en lien avec la situation des couples homoparentaux dans le recours à la PMA, l'établissement de la filiation notamment.

2. LA PARENTALITÉ RÉINVENTÉE

Dans ce contexte de diversification des modèles familiaux, il convient de rappeler ce que signifie la parentalité, comment elle s'exprime au sein de chacun des modèles mais aussi comment les enfants soumis à des bouleversements peuvent trouver leur place au sein de la famille au gré des séparations et ruptures.

2.1. APPROCHE GÉNÉRALE DE LA PARENTALITÉ

Cette partie propose une analyse globale de la parentalité dans le contexte de diversification des modèles familiaux.



NEYRAND Gérard. [La coparentalité : un principe central de la famille contemporaine difficile à mettre en œuvre](#). In *Recherches familiales*, UNAF, 2022/1, n°18, pp.7-21.

Résumé de l'article : « Si la notion de coparentalité s'est dégagée à l'occasion des problèmes posés par les séparations conjugales, elle constitue le principe central du nouvel ordre familial qui se veut démocratique, assurant l'égalité parentale et préservant la liberté individuelle. Les parents s'y trouvent interpellés de façon différente selon leur genre, alors que la diversification des situations familiales, liée tant à l'évolution des mœurs qu'à l'assistance médicale à la procréation avec tiers donneur, favorise les débats contradictoires. L'objectif de l'article est d'éclairer le processus qui a conduit à cette situation et d'analyser quels présupposés naturalistes la coparentalité doit dépasser pour pouvoir être mise véritablement en œuvre. »



SANTELLI Emmanuelle, VINCENT Justine. [Devenir parent. Des jeunes couples entre projections et normes](#). In *Revue des politiques sociales et familiales*, CNAF, 2018, n°129-130, pp.63-76.

Note de lecture : « Cet article interroge les normes de la définition de la famille et la façon dont le couple se redéfinit lors du passage d'une vie de jeune couple à une vie familiale, à partir des négociations et des arbitrages opérés par les hommes et les femmes lors de cette nouvelle étape. Une enquête, réalisée auprès de jeunes couples, a permis de recueillir à la fois les situations de parentalité et leurs projections à l'égard de l'entrée dans la parentalité. Il s'agit de comprendre quel serait le « bon » calendrier et la manière dont ces couples envisagent d'articuler leurs relations de couple et la famille. Les entretiens biographiques réalisés auprès d'une quarantaine de jeunes adultes donnent à voir comment ils

parviennent à négocier ce « faire famille » qui les conduit à se questionner sur les articulations à opérer entre réalisations individuelle, professionnelle et conjugale. »

 MARTIAL Agnès. [Les trois temps des pluriparentalités en France. Une analyse de travaux empiriques contemporains](#). In *Revue des politiques sociales et familiales*, CNAF, 2021/2-3, n°139-140, pp.89-97.

Résumé de l'article : « Les familles recomposées, adoptives ou issues du recours à l'assistance médicale à la procréation, hétéro ou homoparentales, semblent à première vue très différentes. Toutes produisent pourtant des situations de « pluriparentalité », où coexistent diverses relations. Certaines sont liées à la procréation, d'autres à l'intention de devenir parents, d'autres encore aux actes quotidiens de la parentalité. Cette synthèse de travaux d'anthropologie et de sociologie des années 2000 à nos jours propose d'analyser, dans le contexte français, les enjeux spécifiques à ces configurations relationnelles. Trois moments où se pose avec acuité la question des pluriparentalités sont distingués : la naissance de l'enfant, le temps de l'enfance et de l'éducation, le temps de l'héritage. »

 CHAUDET Emilie. [Rester groupés](#). France Culture, LSD, la série documentaire, 26 septembre 2019, 54 min.

Note de lecture : « Où faire famille se construit chaque jour, plongée dans le quotidien de 4 familles hors-normes. »

Ce podcast, 4^{ème} épisode de la série [« Faire famille »](#), présente 4 parcours de familles atypiques sous forme de témoignages.

 CHATOT Myriam. [Apprendre à être « père au foyer ». Le congé parental à plein temps comme socialisation temporelle](#). In *Revue des politiques sociales et familiales*, 2020, n°135, pp.20-34.

Résumé de l'article : « Les recherches menées sur les parents en congé parental, principalement des mères, ont souligné les effets socialisateurs de ce dispositif pour les bénéficiaires. À partir d'une enquête menée auprès de trente-huit pères en congé parental à plein temps en France, l'objectif de cet article est de prolonger ces recherches par l'étude de cette population minoritaire, afin de mettre en évidence les compétences et les savoirs acquis dans le cadre du congé parental, et comment cette socialisation temporelle s'articule avec les conditions d'exercice du congé et les socialisations antérieures de ces hommes. Après avoir distingué plusieurs catégories de pères en fonction de leur rapport à la maîtrise du temps durant le congé parental – les « maîtres de maison », les pères « déviants » et les pères « débordés » –, différentes aptitudes et connaissances temporelles que les pères déclarent avoir acquises au cours de ce congé seront investiguées, notamment les savoirs liés au rythme propre de l'enfant et à la gestion de ses sollicitations et les compétences organisationnelles nécessaires à la prise en charge parallèle du travail parental et domestique. »

 NOWIK Laurent, THALINEAU Alain. [Place des grands-parents après la naissance du nouveau-né. Les attentes des parents participant à la cohorte Elfe](#). In *Revue des politiques sociales et familiales*, CNAF, je2018/1, n°126, 12 p.

Résumé de l'article : « Pour des femmes et des hommes vivant en couple, la naissance du premier enfant peut être un moment de redéfinition des relations entre les générations. Cet article s'intéresse

aux attentes spécifiques des parents à l'égard des grands-parents du nouveau-né à partir des données de l'enquête Etude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe), dont l'objectif est de suivre un peu plus de dix-huit mille enfants, de la naissance à l'âge adulte, et d'une enquête qualitative longitudinale réalisée auprès de quarante couples ayant eu leur premier bébé en 2011. L'enquête Elfe montre, tout d'abord, la prédominance de la filiation maternelle dans les attentes des parents, avec des variations selon le rang de l'enfant. Ensuite, elle donne à voir que les actions éducatives et les activités de « maternage » apparaissent comme les prérogatives du « métier de parents », d'où, par conséquent, les grands-parents devraient être éloignés. Cependant, l'analyse des entretiens nuance ces premiers résultats en soulignant l'impact de la reconnaissance sociale obtenue par les mères en dehors de la sphère familiale sur leurs attentes vis-à-vis de la grand-mère maternelle. »



CNAF. [Écrans, numérique et parentalités](#). In *Informations sociales*, 2021/1 n°202, 124 p.

Note de lecture : « L'omniprésence des écrans dans nos sociétés constitue une rupture anthropologique majeure, tant elle bouleverse le rapport à l'écrit, la transmission de la connaissance et au-delà, le rapport des individus aux institutions chargées de la transmission du savoir, notamment l'École ou les familles. En effet, avec la digitalisation des relations sociales comme de l'action publique, des phénomènes puissants concourent à un usage quasi permanent des écrans. Opportunité pour la société de la connaissance, les écrans peuvent également présenter des risques, en particulier pour le développement cognitif des jeunes enfants. Si la maîtrise des outils numériques est un atout et une compétence, qui peuvent se développer dès le plus jeune âge, elle est aussi un indicateur des inégalités numériques. Les transformations sociales liées à l'introduction des écrans au sein des familles ont des conséquences notables du point de vue de la responsabilité éducative des parents et de parentalité. Ces enjeux varient en fonction des tranches d'âge (petite enfance, adolescence, jeunesse...), de l'origine sociale et des compétences numériques (première partie). Pour les professionnels du secteur social et de l'Education populaire, l'accompagnement à la parentalité numérique représente un défi majeur qui les interroge dans leurs pratiques quotidiennes et leurs compétences (deuxième partie). Face à ces bouleversements sociaux, des projets innovants se développent afin d'améliorer l'accompagnement à la parentalité numérique (troisième partie). »



DECHAUX Jean-Hugues. [Le gène à l'assaut de la parenté ?](#) In *Revue des politiques sociales et familiales*, CNAF, 2018/1, n°126, pp.35-47.

Résumé de l'article : « La propension d'une société donnée à définir la parenté en termes génétiques s'est-elle accrue ? L'article fait l'hypothèse que les réalités scientifiques, technologiques et économiques liées au développement de la génétique, en particulier aux Etats-Unis, exercent une forte influence sur la perception du lien de parenté. Après avoir exploré divers aspects de cette influence – le commerce du sperme, celui des tests prédictifs et généalogiques, l'essor de la bio-informatique des données génétiques, le rôle de l'expertise génétique en droit de la filiation – on conclut au caractère avéré mais non exclusif d'une tendance à la « génétisation » de la parenté qui, à terme, pourrait avoir pour effet de dissocier procréation et reproduction, et conforte d'ores et déjà une vision individualiste et libérale de la société. »

2.2. RUPTURES, SÉPARATIONS ET PARENTALITÉ

Quelle expression et quel vécu de la parentalité au gré des séparations et ruptures vécues par les parents et les enfants ? Cette partie propose une analyse des incidences des séparations et ruptures sur la parentalité et aborde la question des pensions alimentaires.

2.2.1. La parentalité dans le cadre de ruptures, séparations et reconfigurations familiales



HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge). [Les ruptures de couples avec enfants mineurs](#). 21 janvier 2020, 133 p.

Présentation du dossier : « Le conseil de la famille du HCFEA a décidé de ré-aborder la question des ruptures de couples avec enfants et de leurs conséquences, après le rapport très complet sur le sujet qu'avait publié le Haut Conseil de la famille (HCF) en 2014. Trois évolutions importantes ont eu lieu en effet depuis la publication de ce rapport, qui nécessitaient que le HCFEA actualise ces conclusions :

- La mise en place de nouvelles modalités pour le divorce par consentement mutuel, celui-ci ne donnant plus lieu à examen systématique par le juge aux affaires familiales ;
- L'expérimentation dans onze tribunaux de grande instance d'une tentative de médiation familiale préalable obligatoire pour des demandes de révision d'une précédente décision du juge aux affaires familiales ou d'une convention homologuée par le juge concernant le lieu de résidence habituelle de l'enfant, le droit de visite et d'hébergement, les décisions relatives à l'exercice de l'autorité parentale ou les pensions alimentaires ;
- Sur la question du recouvrement des impayés de pensions alimentaires, la création de l'Aripa (agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires) placée auprès de la Cnaf. »

Note de lecture : Le rapport présente les propositions du HCFEA et un état des lieux des ruptures conjugales avec enfants mineurs, pose un regard critique sur la prise compte des pensions alimentaires par le système socio-fiscal et le partage des prestations sociales en cas de résidence alternée.



UNTERREINER Anne. [Le quotidien des familles après une séparation - Etat de la recherche internationale sur l'organisation de la vie des familles couples séparés](#). Les Dossiers de la DREES, n°27, juin 2018, 77 p.

Présentation du dossier : « Cette revue de littérature recense des résultats de recherche principalement sociologiques mais aussi d'études statistiques, en France et à l'étranger, sur les processus à l'œuvre à la suite des séparations conjugales des couples ayant des enfants mineurs.

Le dossier traite des définitions de la famille et des concepts les plus opérationnels dans les cas de familles séparées. Il présente ensuite les études existantes sur les pratiques de coparentalité d'une part, et l'importance de l'entourage familial et de la fratrie d'autre part après une séparation.

Il se concentre par la suite sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale, avant de décrire les modalités d'organisation résidentielle et financière des familles séparées, telles qu'elles apparaissent dans la littérature explorée. La position sociale des parents, le temps et l'espace ainsi que les normes sociales expliquent pour l'essentiel ces pratiques.

Le dossier conclut sur les enjeux méthodologiques propres aux enquêtes sociologiques qualitatives et quantitatives sur ces thématiques et en particulier l'intérêt de considérer le réseau familial élargi ou d'observer des trajectoires de vie. »

 HACHET Benoît. [Temps avec les enfants et temps sans les enfants. L'expérience parentale de la résidence alternée paritaire.](#) In *Revue des politiques sociales et familiales*, CNAF, 2021/2-3, n°139-140, pp.9-26.

Résumé de l'article : « *La résidence alternée est une configuration minoritaire de l'après-séparation conjugale, dans laquelle les enfants partagent leur temps de résidence entre le domicile de leur père et celui de leur mère. Du point de vue des parents, avec cette organisation se succèdent des temps avec les enfants et des temps sans les enfants, entre lesquels il s'agit de repenser sa parentalité. Cet article interroge la manière dont le partage du temps participe à transformer les rôles parentaux en offrant au père comme à la mère des espaces pour inventer de nouvelles manières d'être parents, moins marquées par des assignations de genre plus traditionnelles. À partir d'un corpus d'entretiens menés auprès de quarante-deux parents avec des enfants en résidence alternée paritaire, l'expérience générale de l'alternance sera ainsi explorée, marquée par la densité et l'inventivité des temps avec les enfants et par la découverte de temps pour soi sans les enfants. Une fois posé le cadre général, les variations de l'expérience parentale seront analysées, selon les caractéristiques des personnes (âge, genre, classe sociale) et selon les événements marquants du parcours de vie comme la recomposition familiale.* »

 REGNIER-LOILIER Arnaud. [Séparations conjugales et reconfigurations familiales.](#) In *Informations sociales*, CNAF, 2022/3, n°207, pp.12-18.

Résumé de l'article : « *Les ruptures d'union, quelle que soit la forme de celles-ci (mariage, pacs, union libre), sont de plus en plus fréquentes et concernent chaque année de nombreux enfants. À la faveur des remises en couple, les configurations familiales dans lesquelles vivent les enfants se sont diversifiées. Centré sur la situation française, ce « point de repère » revient sur l'ampleur des séparations et leur évolution au cours des dernières décennies. En adoptant à la fois le point de vue des familles mais aussi celui des enfants, il présente la morphologie des familles contemporaines, les modalités de résidence des enfants et aborde diverses formes de vulnérabilité qui peuvent accompagner les séparations.* »

 GOUBAU Dominique, CHABOT Martin. [Recomposition familiale et multiparentalité : un exemple du difficile arrimage du droit à la famille contemporaine.](#) In *Les Cahiers de droit*, volume 59, numéro 4, décembre 2018, 40 p.

Résumé de l'article : « *Le portrait démographique et sociologique de la famille contemporaine met en lumière l'écart grandissant entre le vécu de nombreuses familles et les normes légales qui encadrent les relations familiales. L'augmentation des séparations et des recompositions familiales oblige à s'interroger sur l'opportunité de consacrer le principe de la « multiparentalité ». Cet exercice s'inscrit dans le contexte d'un système juridique qui est généralement fidèle au modèle traditionnel biparental et qui démontre une préférence nette à ne reconnaître le rôle parental d'un tiers que dans un contexte de parentalité de substitution, plutôt qu'à admettre l'idée d'une démultiplication des figures parentales autour de l'enfant et donc d'une véritable parentalité d'addition. Le statut du beau-parent fait l'objet d'une attention accrue de la part des juristes depuis quelques années, et les auteurs de l'article qui suit entendent contribuer à la réflexion en présentant une analyse et une réflexion autour de trois aspects de la recomposition familiale. Dans une première partie, les auteurs tracent un portrait juridique inédit de la « beau-parentalité » en dehors du droit de la famille et proposent une classification des lois afin de mieux circonscrire la manière dont le droit public et social prend en considération la réalité des*

familles recomposées. Ils revisitent ensuite la question délicate de l'exercice de l'autorité parentale au sein de la famille recomposée, à la lumière de la réforme de 2017 qui a instauré le mécanisme de la tutelle supplétive. Finalement, les auteurs plaident pour une remise en question de l'approche jurisprudentielle québécoise en matière de détermination du statut « beau-parental » en droit du divorce et proposent une interprétation plus souple de l'expression « tenir lieu de père ou de mère ». »

2.2.2. La question des pensions alimentaires

 HENCHOZ Caroline. [Le divorce et l'argent des hommes. Perceptions et conséquences sur les arrangements financiers entre adultes et avec les enfants.](#) In *Recherches familiales*, UNAF, 2022/1, n°18, pp.23-39.

Résumé de l'article : « Dans les recherches sur les organisations financières des ménages, l'argent masculin est souvent présenté comme un argent préservé, un argent puissant car associé à du pouvoir et à un certain nombre de privilèges. L'image qui en est donnée lors d'un divorce est tout autre. S'appuyant sur une quarantaine d'entretiens réalisés auprès d'hommes, de femmes et d'enfants de couples divorcés, cet article tente d'expliquer d'où vient la représentation largement partagée par les acteurs et actrices du divorce du père financièrement perdant et d'un argent masculin menacé par la séparation. Il montre que cette représentation a valeur de prophétie autoréalisatrice, car elle a des conséquences sur les arrangements financiers qui se mettent en place entre les femmes et les hommes mais aussi avec les enfants suite à une séparation. Ces échanges familiaux post-rupture vont contribuer à renforcer le prestige symbolique de l'argent masculin et à invisibiliser les contributions féminines et enfantines confortant la perception qu'à l'argent masculin généreux répond l'argent immérité des femmes et des enfants. »

 LARDEUX Raphaël. [Un quart des parents non gardiens solvables ne déclarent pas verser de pension alimentaire suite à une rupture de Pacs ou un divorce.](#) In *Études et Résultats*, DREES, n°1179, 12 janvier 2021, 8 p.

Résumé de l'article : « À la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs, un quart des parents qui n'ont pas la garde principale de leurs enfants et considérés comme solvables ne renseignent pas de pension alimentaire dans leur déclaration d'impôt sur le revenu, soit parce qu'aucune pension n'est fixée (ni par décision des parents ni par le juge aux affaires familiales), soit du fait d'un défaut de paiement. Cette part est d'autant plus élevée que les ressources du parent qui n'a pas la garde sont faibles. Elle dépend également de la différence entre les ressources des ex-conjoints : lorsque, l'année précédant la rupture, les revenus du parent ayant la garde dépassent ceux du parent non gardien, le taux de « non-versement » atteint 37 %. En moyenne, les parents non gardiens qui déclarent verser des pensions alimentaires renseignent un montant mensuel de 190 euros par enfant. Cette somme diminue avec le nombre d'enfants et croît avec les ressources du parent non gardien ainsi qu'avec l'âge du plus jeune enfant du couple au moment de la rupture. En comparant le montant de pension déclaré avec celui qui résulterait d'une stricte application du barème indicatif établi, en 2010, par le ministère de la Justice, on constate que deux parents sur trois versent un montant inférieur à ce barème. Cet écart révèle une prise en compte des situations individuelles par les juges aux affaires familiales ou par les parents eux-mêmes plus fine que celle proposée par le barème. »

 STEINMETZ Hélène. [Pension alimentaire et résidence alternée. Les déterminants d'une pratique minoritaire.](#) In *Informations sociales*, CNAF 2022/3 n°207, pp.52-59.

Résumé de l'article : « Alors que le barème diffusé par le ministère de la Justice depuis 2010 prévoit un mode de calcul des pensions alimentaires en cas de résidence alternée, les données existantes indiquent qu'une pension est fixée par la justice pour moins d'un enfant alternant sur quatre. L'article analyse les ressorts de cette pratique minoritaire à partir d'une base originale constituée de 3 000 dossiers de première instance traités par sept tribunaux en 2013. Leur étude permet d'examiner les configurations – du côté des familles impliquées et des procédures – qui conduisent à fixer ou non une pension. Elle permet de comprendre pourquoi l'absence de pension est la solution la plus fréquente quand les parents se partagent la résidence de l'enfant, quand bien même leurs revenus sont inégaux. »

 CEROUX Benoît, MANIER Marion. [Les parents formalisent-ils la prise en charge de leurs enfants ? Une analyse quantitative des expériences de mères récemment séparées.](#) In *Informations sociales*, CNAF 2022/3 n°207, pp.66-73.

Résumé de l'article : « À partir d'un questionnaire adressé à des allocataires séparés entre juin et septembre 2019, cet article étudie l'organisation de la séparation sous deux angles : le temps de vie avec les enfants et la participation financière de l'autre parent. Il explore également l'image que se font les enquêtées de l'intermédiation financière des pensions alimentaires, un service alors tout juste ouvert par la branche Famille de la Sécurité sociale, à la demande des parents (donc en dehors des procédures de recouvrement des impayés de pensions alimentaires). L'article se termine en proposant trois catégories de parents identifiées en fonction de la formalisation de l'organisation postséparation, de l'accord entre eux à ce sujet et de l'intérêt porté à l'intermédiation financière. »

2.3. LA PARENTALITÉ AU SEIN DES DIFFÉRENTS MODÈLES DE FAMILLES

Cette partie propose un focus sur l'expression et le vécu de la parentalité dans les différentes configurations familiales à partir de données issues d'enquêtes et d'analyses de spécialistes des questions liées à la parentalité.

2.3.1. La monoparentalité

Parentalité « solo »

 CHARPENEL Marion, GARCIA Sandrine, PIESEN Alexandra, POTHET Jessica. [Les effets de la « parentalité solo » sur l'exercice des rôles parentaux et les frontières de l'enfance.](#) In *Revue des politiques sociales et familiales*, CNAF, 2021/1 n°138, pp.5-25.

Résumé de l'article : « À partir d'une enquête qualitative auprès de « parents solos », cet article interroge ce qu'il y a de commun dans l'exercice des rôles parentaux et dans les définitions de l'enfance au sein de ces familles. Devenir parent solo n'induit pas les mêmes manières d'endosser le rôle parental selon les ressources dont disposent les individus. Pour les parents les mieux dotés en capitaux scolaires et avec de bonnes capacités d'insertion sur le marché du travail (diplômes « rentables », domaine professionnel conciliable avec la vie privée, etc.), cette expérience peut être l'occasion de diversifier leurs

rôles sociaux et de réinvestir des sphères délaissées en raison d'une division inégale du travail parental. Pour les mères moins dotées au niveau scolaire et les moins insérées dans la sphère professionnelle, un repli sur le rôle maternel est au contraire constaté. Pour prouver leurs capacités parentales, les pères solos investissent davantage que par le passé leur rôle, sans renoncer à la carrière. Au-delà de ces différences, une porosité entre différents temps (parentaux et enfantin) est observée. En particulier, lorsque les ressources économiques familiales sont faibles, une dilution des pratiques de care au sein du couple parent-enfant est constatée, voire parfois leur inversion. »

Note de lecture : Cet article propose une analyse de la parentalité en situation de monoparentalité et aborde les caractéristiques sociodémographiques des parents, leur sociabilité altérée, les réorganisations familiales inhérentes, les possibilités limitées de remise en couple et la relations aux enfants.

 REGNIER-LOILIER Arnaud, WIERUP Louise. [La monoparentalité à l'accouchement : une réalité plurielle. Approche statistique à partir de l'Enquête nationale périnatale.](#) In *Revue des politiques sociales et familiales*, CNAF, 2019, n°133, pp.21-36.

Résumé de l'article : « *La plupart des naissances sont aujourd'hui planifiées. Vivre en couple est l'une des principales conditions préalables que se fixent les personnes avant d'avoir un enfant. Pour autant, chaque année, 7 % des naissances surviennent alors que la mère ne vit pas en couple. En s'appuyant sur les données de l'Enquête nationale périnatale (Institut national de la santé et la recherche médicale, direction générale de la santé, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques 2010), cet article vise à répondre à quatre questions : quelles sont les caractéristiques sociodémographiques des mères qui accouchent alors qu'elles ne vivent pas en couple ? Dans quelle mesure ces naissances survenues « hors couple » sont-elles souhaitées et planifiées ? Ces grossesses sont-elles aussi bien suivies sur le plan médical que celles donnant lieu à une naissance dans le cadre d'une vie de couple ? Les mères « hors couple » représentent-elles une population homogène ou, au contraire, s'agit-il d'une réalité plurielle ? Dans le contexte français où peu d'études sont consacrées aux femmes ayant un enfant alors qu'elles ne vivent pas en couple, l'ambition de cet article est avant tout descriptive. Il propose un panorama général, mais nuancé, de la maternité hors couple. »*

 HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge). [Panorama des familles d'aujourd'hui.](#) Rapport, 28 septembre 2021, 221 p.

Note de lecture : La partie 4 de ce rapport propose un focus sur les familles monoparentales (pp.62-91) et présente successivement les caractéristiques des familles monoparentales ainsi qu'une analyse des conditions de vie et difficultés rencontrées.

 SELLENET Catherine. [Monoparentalité et liens d'attachement analyse de la situation des familles dans l'Ain.](#) Observatoire Départemental de la parentalité, années 2018-2019, 127 p.

Note de lecture critique : La première partie du rapport (pp.7-16) dresse un portrait détaillé de la monoparentalité et de ses incidences sur la parentalité des familles en situation de monoparentalité.

Familles monoparentales vulnérables et parentalité



DESHAYES Fabien. [Séparations dans les familles monoparentales précaires. Prise en charge des enfants et soutien familial.](#) In *Revue des politiques sociales et familiales*, CNAF, 2018, n°127, pp.9-21.

Résumé de l'article : « Dans les milieux populaires précaires, la raréfaction de l'emploi salarié des hommes fragilise le lien qui unit les pères à leurs enfants, tandis que beaucoup de mères se replient sur les fonctions maternelles et considèrent leurs conjoints comme « dispensables », cette combinaison accélérant la dissolution des couples. S'appuyant sur une enquête ethnographique dans les milieux populaires précarisés d'une ville désindustrialisée, l'article montre que si les mères peuvent s'appuyer sur le réseau familial en cas de séparation, sur le temps long, la charge éducative fréquemment assumée de façon solitaire suscite l'épuisement et, dans certains cas, le rejet des enfants au moment où ils atteignent l'adolescence. Le filet de protection familial qui se tend alors doit alors être analysé de façon dynamique, en tenant compte à la fois des obligations morales et de la situation économique et matérielle des pourvoyeurs de « care », ceux qui, de différentes façons, prennent soin de l'enfant. L'entretien de l'enfant se loge alors dans un système d'échanges économiques et affectifs informel et instable. »

24



BERARDI Nicoletta, GAULIER Nicolas, JEAN Karine, NIVAT Dominique, ZIGNAGO Soledad. [Surendettement, femmes et monoparentalité.](#) In *Billet*, Banque de France, n°154, 6 mars 2020.

Résumé de l'article : « La procédure de traitement du surendettement a 30 ans. De longue date, les femmes y sont plus vulnérables que les hommes. Au cours des dernières années, le surendettement s'est concentré sur les personnes les plus fragiles financièrement, notamment les cheffes de famille monoparentale. Elles représentent 26 % des femmes surendettées, presque trois fois plus que leur proportion dans la population féminine totale. »



CHARPENEL Marion, GARCIA Sandrine, PIESEN Alexandra, POTHET Jessica. [Redéfinition des normativités de l'enfance au sein des familles monoparentales populaires : Vers un glissement des frontières entre rôle parental et rôle de l'enfant.](#) Congrès « Penser les inégalités dans l'enfance », novembre 2019, 16 p.

Résumé de l'article : « À partir d'une enquête qualitative (27 entretiens) réalisée auprès de familles monoparentales portant sur leur quotidien et leurs perceptions de leur situation de parent solo, nous nous proposons ici d'aborder la question de la transformation des normativités de l'enfance. Notre enquête révèle que les contraintes matérielles spécifiques qui pèsent sur ces foyers ont pour effet un déplacement des frontières qui séparent habituellement l'enfance de l'âge adulte, transgressant ainsi, la définition sociale de l'enfance comme sphère séparée et protégée. Les enfants, se trouvent désormais impliqués par la force des choses dans des responsabilités et des difficultés qui relèvent habituellement du travail parental et de la sphère des adultes. »



Conseil économique, social et environnemental (CESER) Bourgogne-Franche-Comté. [Femmes et monoparentalité, un double constat d'inégalités.](#) Janvier 2020.

Présentation du rapport : « Avec l'accroissement du nombre de divorces et de séparations depuis une trentaine d'années, le nombre de femmes en situation de monoparentalité a augmenté, entraînant des

conséquences sociales, économiques et sanitaires parfois préjudiciables. Le CESER s'est appuyé sur une démarche participative de consultation d'une quarantaine de mères en situation de monoparentalité pour mener ses réflexions et répondre aux préoccupations de la Présidente de région sur ces situations et sur les stratégies correctives qui peuvent être préconisées.

Des solutions existent pour réduire ces situations de monoparentalité à risque comme l'équilibre salarial entre les femmes et les hommes, des facilités concernant les modes de garde, les transports et l'emploi. L'accès aux services, à la culture, aux sports et aux loisirs ne devant pas être oublié. »

Note de lecture : La première partie du rapport fait le point sur les incidences de la monoparentalité sur les femmes dans la vie quotidienne.

La vidéo et a fiche de synthèse sont [à télécharger](#).



EREMENKO Tatiana, THIERRY Xavier, MOGUEROU Laure, PRIGENT Rose. [Les familles en situation de précarité peinent à faire garder leurs enfants](#). In *La Santé en action*, Santé publique France, 2019, n°449, pp.45-46.

Résumé de l'article : « Les familles monoparentales rencontrent plus de difficultés que les autres familles à concilier la garde de leur enfant et une activité professionnelle. Les mères immigrées seules plébiscitent les crèches et les utilisent davantage que les autres groupes de mères. »



BARONNET Juliette, BEST Alice, BRUNET Florence, DUVOUX Nicolas. [Accompagner les familles monoparentales. Moyens et enjeux de l'autonomisation de publics à la croisée des vulnérabilités](#). Dossier d'étude, Collection des documents de travail de la CNAF, n°225, 2021, 162 p.

Synthèse du rapport : « La question des effets de l'accompagnement social et tout particulièrement celle du rôle que jouent les personnes accompagnées dans la construction de leur parcours demeure relativement délaissée dans les travaux de recherche existant. C'est cette « part irréductible » de l'accompagnement que la Cnaf a souhaité mieux saisir, à travers un Appel à projet de recherche (APR) visant à « mieux comprendre ce que l'accompagnement par les travailleurs sociaux des Caf fait aux personnes ».

En réponse à cet APR, nous avons souhaité étudier le sens que revêt la notion d'autonomie dans l'accompagnement par les Caf d'une population – les familles monoparentales – qui cumule les désavantages sociaux et cristallise un certain nombre d'attendus normatifs (« autonomie », « bonne parentalité », « projet »). Ces normes générales s'entrecroisent avec des normes liées à la gestion de la diversité culturelle et aux relations entre groupes ethno-raciaux, en même temps qu'avec des normes de genre et de classe. Par-delà les discours, comment ces nouvelles normes d'action sont-elles mises en œuvre de façon concrète par les travailleurs sociaux dans le cas spécifique des familles monoparentales ? Comment sont-elles perçues et intégrées par les familles accompagnées ? Dans quelle mesure ces attendus explicites ou implicites font-ils l'objet de négociations entre les uns et les autres ? Que produisent-ils sur la situation voire la trajectoire des familles ?

Cette interrogation s'est déployée à la fois sur les effets attendus – c'est-à-dire les cadres normatifs présidant à l'élaboration, à la formalisation et à la mise en œuvre de la relation d'accompagnement – et sur les effets réels, en mettant en œuvre un protocole d'étude longitudinale pour saisir les effets transformateurs de l'accompagnement sur certaines familles.

L'étude réalisée s'appuie sur un dispositif empirique destiné à documenter ces effets. Recoupant de manière symétrique les perceptions et pratiques des accompagnants et des accompagnés, elle est

largement inspirée par la « sociologie du guichet » qui consiste à étudier les rapports sociaux qui se développent dans et par les relations entre des administrations et leurs représentantes et les usagers. »

Note de lecture : Ce rapport présente les caractéristiques et besoins des familles monoparentales dans sa partie 1 (pages 19 à 26).



Agence du développement et d'urbanisme de Lille Métropole. [Les femmes en situation de monoparentalité des milieux populaires dans le territoire Nord-Est](#). Etude, avril 2019, 62 p.

Extrait de la présentation de l'étude : « Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale, l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole est engagée depuis 2017 dans la démarche du « Territoire de projets Versant Nord-Est » définissant pour ce territoire de 248 000 habitants une vision à 20 ans et ses déclinaisons opérationnelles avec pour objectif de contribuer à contrecarrer la tendance à l'appauvrissement de ce territoire, et en faire une véritable seconde centralité métropolitaine. [...]

Pour amorcer cette démarche, un diagnostic du territoire a été réalisé, enrichi par l'étude sur la pauvreté réalisée par l'Agence en 2017. Ces travaux ont permis de repérer une problématique de pauvreté affectant les femmes, et plus particulièrement les femmes monoparentales. »

Note de lecture : Ce rapport permet, outre les données sur la monoparentalité, de comprendre la démarche menée autour du diagnostic de territoire.

2.3.2. Parentalité et familles recomposées



VINCENT Justine. [Beau-parent avant de devenir parent : une parentalité « à l'essai » ?](#) In *Revue française des affaires sociales*, 2019/4, pp.125-146.

Résumé de l'article : « Cet article entend analyser, à partir d'entretiens biographiques menés auprès de couples en famille recomposée et ayant eu un enfant ensemble, l'impact de l'expérience de la beau-parentalité pour des nullipares au début de la recombinaison, dans la projection de leur propre « devenir parent ». Si la présence des enfants de leur conjoint-e les conduit à endosser des tâches parentales, celles-ci demeurent investies différemment selon les situations et restent sous la médiation des parents, faisant de la beau-parentalité une expérience « pratique » incomplète. Il n'en demeure pas moins qu'elle constitue l'occasion de rationaliser et expliciter les attentes, à l'échelle du couple, quant à l'enfant commun à venir : il s'agit parfois de réajuster la parentalité de l'autre. Les beaux-parents, et plus spécifiquement les belles-mères, manifestent ainsi un sentiment d'ambivalence à l'égard de l'expérience parentale antérieure de leur conjoint, que leur propre entrée en parentalité peut venir renforcer. L'incertitude et le caractère pointillé des rôles beaux-parentaux se confrontent avec le tournant biographique que constitue le passage au statut de primo parent, pour les femmes notamment. »

Note de lecture critique : Cet article analyse la position de chaque beau-parent au sein des familles recomposées en mettant en valeur les forces et faiblesses de la parentalité vécue.



BOUYCHOU Mathilde. [Famille recomposée : enjeux et défis](#). PARENTALITÉ(S) - Éduquer c'est comprendre durée, 50 min 47 sec

Résumé du podcast : « Dans cet épisode, nous évoquons avec Béatrice Copper Royer la famille recomposée. Quelles sont ses caractéristiques, ses enjeux et les défis à relever ? Quelle place pour le beau-parent ? Comment favoriser la construction d'une fratrie recomposée ? Comment se passe

l'arrivée d'un bébé ? Que peuvent faire les parents pour aider leurs enfants à trouver leur place et continuer à grandir le plus sereinement possible ? Autant de questions que nous évoquons avec Guillaume et Valentine. Avec le temps, l'arrivée d'une petite sœur et l'entrée dans l'adolescence, les relations entre Guillaume et son beau-fils se sont compliquées. »

Note d'écoute : Un podcast qui présente le cas d'une famille recomposée et les éclairages d'une psychologue clinicienne.



France Inter. [Comment bien vivre dans une famille recomposée ?](#) Grand bien vous face, 26 novembre 2019, 53 min.

Résumé du podcast : « *C'est mathématique, plus le taux de divorce augmente, plus la probabilité de vivre dans une famille recomposée monte en flèche. Selon des chiffres de l'Insee publié en 2017, 11% des enfants vivent dans ce type de famille élargie.*

Comment bien vivre cette reconfiguration familiale ? Comment faire pour que les beaux-parents trouvent leur place pour assurer l'autorité et le respect des règles communes ? Comment s'y prendre pour que les enfants s'entendent avec les nouveaux membres de la nouvelle tribu ? Les familles recomposées sont-elles condamnées aux disputes et conflits permanents ? Comment réduire au maximum les tensions ? Et puis, est-on obligé d'aimer l'enfant de l'autre ? Quelles sont les clés fondamentales pour vivre en harmonie ? Bref, comment survivre dans une famille recomposée ? »



HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge). [Panorama des familles d'aujourd'hui](#). Rapport, 28 septembre 2021, 221 p.

Note de lecture : La 5^{ème} partie de ce rapport propose un focus sur les familles recomposées (pages 117 à 141). Le rapport présente successivement la diversité des formes de familles recomposées, leurs caractéristiques. Il met également l'accent sur les problématiques rencontrées par ces familles et notamment, la place du beau-parent, la perte du bénéfice des certaines prestations et les difficultés communes partagées avec les familles monoparentales.

2.3.3. Homoparentalité



HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge). [Panorama des familles d'aujourd'hui](#). Rapport, 28 septembre 2021, 221 p.

Note de lecture : La 7^{ème} partie de ce rapport propose un focus sur les couples de personnes de même sexe et familles homoparentales (pages 172 à 195). Le rapport met l'accent sur la difficulté à estimer le phénomène, leurs caractéristiques sociodémographiques ainsi que les manières de faire des couples de personne de même sexe.



France culture. [Une nouvelle idée de la filiation](#). A voix nue, 24 mai 2020, 29 min.

Présentation du podcast : A. Breton reçoit Irène Théry pour une série d'entretiens « Irène Théry, sociologue engagée ».

« Dans ce dernier épisode, il est question d'homoparentalité, de procréation médicalement assistée, du Code Napoléon et de son modèle "biologisant", de la filiation qui pourrait enfin donner aux familles issues d'un engendrement avec tiers donneur une vraie place dans le paysage familial actuel. »



PRAUTHOIS Lus. [La reconnaissance de l'homoparentalité révèle sa fragilité lors des séparations de couples de parents de même sexe](#). In *Informations sociales*, CNAF, 2022/3, n°207, p.48.

Introduction de l'article : « Depuis la loi du « mariage pour tous » de 2013, les couples de même sexe peuvent se marier et adopter, ce qui consiste la plupart du temps pour un parent à adopter un enfant ayant été conçu dans un projet de couple avec son conjoint, par procréation médicalement assistée (PMA) ou gestation pour autrui à l'étranger. Cette loi n'a pas permis d'établir la filiation entre un enfant et ses deux parents de même sexe dès sa naissance (article 6-1 du Code civil), c'est désormais possible pour les couples de femmes faisant une PMA depuis la révision de la loi bioéthique en 2021. De nombreux couples de parents de même sexe sont ainsi toujours marqués par une asymétrie entre celui qui a le statut juridique de parent dès la naissance de l'enfant et l'autre qui ne l'a pas (de manière temporaire ou durable) – l'un étant parent statutaire et l'autre non statutaire. »

3. UNE PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉPONSES AUX BESOINS DES FAMILLES

Cette partie est consacrée à la présentation des grandes mesures récentes de la politique de la famille mais surtout à une analyse de l'évolution de la politique familiale, ses enjeux dans le contexte de diversification des modèles.

Elle est complétée par des ressources sur les évolutions et l'analyse de l'accompagnement social assuré par les acteurs sociaux avec un focus sur les familles monoparentales qui font l'objet d'une attention particulière par les pouvoirs publics.

3.1. LES MESURES ET DISPOSITIFS RECENTS DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DES FAMILLES



HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge). [Panorama des familles d'aujourd'hui](#). Rapport, 28 septembre 2021, 221 p.

Note de lecture : Les parties 4 à 6 proposent des focus sur les différentes formes de familles : familles monoparentales, recomposées, familles nombreuses. Dans chacune des parties, le rapport présente et analyse les mesures et dispositifs en faveur des familles.



MESSU Michel. [Le « noyau dur » de la politique familiale : l'enfant. Analyse du cas français](#). In *Revue Enfances, Familles, Générations*, n°35, 2020.

Extrait du résumé : « L'article propose une réflexion d'ensemble sur la politique familiale française, sur son histoire, ses discours, ses objectifs et les interprétations théoriques qui en découlent.

Objectifs : Il cherche à établir qu'une lecture depuis son actuel point d'aboutissement révèle que la politique familiale française a mis au centre de ses préoccupations l'enfant.

Méthodologie : Une analyse secondaire de textes majeurs traitant de cette politique familiale ainsi qu'une synthèse des travaux de l'auteur, fournissent le substrat méthodologique adopté pour ce texte. Un décentrement du regard analytique et une compréhension renouvelée du large éventail des débats socio-idéologiques et des politiques publiques, soutiennent l'ensemble de la démarche. »



BOUSSARD Valérie, MATO Ornela, KIM Jyyoung. [La tentative de médiation familiale préalable obligatoire \(TMFPO\) : une obligation qui n'arrive pas à ses fins](#). In *Informations sociales*, CNAF, 2022/3, n°207, pp.22-30.

Résumé : « Cet article se propose d'analyser les effets de la tentative de médiation familiale préalable obligatoire instaurée par la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle (J21), sur le traitement des différends pour lesquels les justiciables saisissent le tribunal. À partir des données statistiques d'un tribunal judiciaire, on peut noter que la médiation obligatoire n'aboutit qu'à un tiers de médiation effective, au sens où les ex-conjoints se sont rencontrés au moins une fois. Elle débouche que très peu d'accords (15 %) et encore moins si on ne compte que les accords totaux (10 %). À partir d'une analyse statistique incluant des données sociodémographiques sur les justiciables, des données sur les raisons de la saisine et des entretiens avec des magistrats, médiateurs et justiciables, l'article donne à voir les cas typiques de déroulement de la médiation : succès (accord partiel ou total) et échec (absence du défendeur à l'entretien d'information, absence de séance de médiation, séance(s) de médiation sans accord). Il montre que le déroulement de la médiation dépend, de façon indépendante ou combinée, du genre, de la raison de la demande, du capital économique, du capital culturel, de l'origine nationale et de l'état des relations entre les ex-conjoints. Hormis de rares cas d'accord et de reprise de dialogue, pour la grande majorité des justiciables, l'obligation de médiation semble essentiellement être une perte de temps et d'énergie.



SCHAAF Aurélie. [L'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires au cœur de la couverture du risque de séparation par la branche Famille de la Sécurité sociale](#). In *Informations sociales*, CNAF, 2022/3, n°207, pp.60-65.

Note de lecture : Cet article présente les missions et activités de l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa), créée en 2017, qui intervient en offre de service dans l'accompagnement des familles.



COLLOMBET Catherine. [Les agences de recouvrement des pensions alimentaires, instruments d'une politique de soutien aux familles monoparentales](#). In *Informations sociales*, CNAF, 2022/3, n°207, pp.83-93.

Résumé : « Cet article procède à une comparaison des agences de recouvrement des pensions alimentaires dans six pays occidentaux, en étudiant leurs conditions de création et leurs prérogatives. Si les pays présentés ici ont en commun de confier des prérogatives de traitement des impayés de pension alimentaire à un organisme public administratif, le type d'organisme public est très variable (sécurité sociale, agence dédiée, services fiscaux ou autorité locale) et dépend du contexte institutionnel national. L'examen des prérogatives des agences permet de distinguer deux modèles : un modèle

d'intervention large, incluant la fixation de la pension et une intermédiation a priori, indépendamment de tout impayé ; un modèle centré sur l'intervention en cas d'impayé, articulé avec une garantie publique. »



HOURCADRE Lucie, PLACE Aurélie. [La branche Famille lance son premier « parcours usager » : l'accompagnement des séparations familiales](#). In *Informations sociales*, CNAF, 2020/1 n°201, pp.95-102.

Résumé de l'article : « Le développement de démarches dites de « parcours usagers » est un enjeu majeur de la convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre la branche Famille de la Sécurité sociale et l'État pour la période 2018-2022. Leur objectif est de renforcer l'accès aux droits des allocataires et de favoriser la mise en œuvre d'un accompagnement global de leur situation à certains moments clés de leur vie : naissance, séparation, etc.

Les ruptures familiales, de plus en plus fréquentes, sont des événements de vie identifiés comme prioritaires en raison de l'importance de leurs impacts sociaux et suscitent la préoccupation des pouvoirs publics comme de la société. Pour favoriser la prévention des séparations et l'accompagnement des parents pendant ces périodes, la Branche a conçu un premier parcours, « parcours séparation », qui articule des offres de service spécifiques dont l'agence de recouvrement des pensions alimentaires (Aripa). L'expérimentation du « parcours séparation », menée pendant huit mois en 2019 dans six Caf réparties sur le territoire national, doit permettre de tester et mesurer au sein des Caisses la plus-value de démarche et l'efficacité des outils mis en place pour accompagner les familles en situation de séparation. »



DEBEAUPUIS J., GUEYDAN G., ALAOUÏ O., HEMOUS C., LAVENIR F., VINÇON P. [Revue des dépenses socio-fiscales en faveur de la politique familiale](#). Rapport IGAS, IGF, 2021, juillet 2021, 429 p.

Présentation du rapport : « *Pilier du modèle social français, la politique familiale a accompagné une dynamique démographique qui place la France au premier rang européen en taux de natalité, même si ce dernier tend à diminuer depuis une dizaine d'années. A destination de 9 millions de familles, aux situations et besoins variés, cette politique publique prend plusieurs formes : offre de services (principalement pour l'accueil du jeune enfant), aides fiscales (quotient familial et crédits d'impôts) et prestations sociales, pour un effort financier de la Nation à hauteur de 63 Md€ - élevé en comparaison internationale, quoiqu'en léger recul rapporté à la richesse nationale.*

Le rapport de l'IGAS et de l'IGF analyse l'évolution de ces dépenses et les effets de la politique familiale, et propose des pistes d'évolution.

Si ses effets redistributifs restent puissants, cette politique prend imparfaitement en compte les nouvelles configurations familiales et la précarité économique des familles monoparentales, qui justifient une action renforcée et coordonnée dans ce domaine (notamment avec Pôle emploi et les Départements).

Quant à la complexité qui lui est souvent reprochée, inhérente à la multiplicité des outils mobilisés, celle-ci ne pourrait être véritablement allégée que par une réforme systémique, articulée avec le projet de « revenu unique d'activité ».

Enfin, la réduction des inégalités (territoriales et sociales) dans l'offre d'accueil du jeune enfant doit constituer une priorité ; cela suppose à la fois un renforcement des soutiens apportés par les CAF, une réforme du « complément de mode de garde » afin de mieux solvabiliser l'accès aux assistantes

maternelles pour les familles modestes, et une redéfinition de la gouvernance territoriale de l'offre d'accueil, comme l'ont fait d'autres pays européens. »



HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge). [L'évolution des dépenses sociales et fiscales consacrées aux enfants à charge au titre de la politique familiale - Bilan des réformes des vingt dernières années](#). Rapport, 30 mars 2021, 295 p.

Extrait de l'introduction du rapport : « Ce rapport s'intéresse aux dépenses sociales et fiscales consacrées aux enfants à charge au titre de la politique familiale. Le champ retenu recouvre les prestations familiales, l'action sociale en faveur des familles, les aides fiscales aux familles avec enfants à charge et les compléments de minima sociaux et d'aides au logement liés à la présence d'enfants. D'autres dépenses liées aux enfants ne sont pas prises en compte dans ce rapport, soit parce qu'elles sont différées et concernent des familles qui n'ont plus d'enfants à charge (droits familiaux de retraite), soit parce qu'elles sont distribuées au titre d'autres politiques que la politique familiale (dépenses publiques d'éducation, dépenses publiques de santé correspondant à la prise en charge des frais de santé des enfants, dépenses de justice). »



PIRUS Claude. [Opinion des familles monoparentales sur les politiques sociales : un sentiment de vulnérabilité et une attente forte de soutien à la parentalité](#). DREES, Etudes et résultats, n° 1190, avril 2021, 7 p.

Résumé : « Les familles monoparentales, constituées d'un parent vivant seul avec ses enfants, comptent pour un quart des familles avec enfant(s). Particulièrement exposées aux situations de précarité et de pauvreté, elles sont plus nombreuses que les autres ménages à avoir une vision pessimiste de leur situation actuelle, de leur avenir et de la société. Plus souvent en faveur d'une hausse du smic et du RSA et plus souvent opposées à des baisses de niveau des prestations – même en contrepartie de baisses d'impôt –, elles souhaitent un haut niveau de protection sociale. Les parents isolés sont aussi davantage favorables à un versement des allocations familiales dès le premier enfant, avec un montant identique quel que soit le rang de l'enfant. Enfin, les familles monoparentales souhaitent plus souvent que les parents en couple recevoir un soutien en cas de conflits familiaux et/ou de rupture, dans les relations avec l'école et des conseils sur ce qu'il faut interdire ou permettre à leurs enfants. »



PERIVIER Hélène. [Étude sur la situation économique et sociale des parents isolés. Niveau de vie, marché du travail et politiques publiques](#). OFCE, 2020, 72 p.

Présentation du Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances : « L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) s'est intéressé aux facteurs de précarité socio-économique impactant les parents isolés et notamment les mères isolées qui représentent 79 % des parents à la tête d'une famille monoparentale simple. Il dresse un état des lieux de la situation de ces familles en matière d'emploi, de logement, d'aides sociales et de niveau de vie, et montre par exemple que ces familles sont sujettes à une précarité plus importante que les autres catégories de ménages. Ce travail a été réalisé à l'occasion d'un appel à projets de recherche lancé par le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes en 2018 afin de disposer de données prenant en compte la

multitude des situations des familles monoparentales et pour établir un état des lieux des discriminations vécues. »

3.2. POLITIQUES SOCIALES ET ACCOMPAGNEMENT DE LA MONOPARENTALITÉ

32

Un focus sur l'accompagnement à la parentalité dans la politique de la famille et une approche de terrain de cet accompagnement mené par les travailleurs sociaux et autres spécialistes intervenant dans ce cadre.



Sécurité Sociale. [La prise en compte de la monoparentalité dans les prestations familiales](#). In *Les comptes de la Sécurité Sociale*, rapport, juin 2020, pp.108-113.

Introduction de l'article : « *Un quart des familles sont dorénavant monoparentales. Ces familles rencontrent souvent des difficultés particulières : leurs conditions de vie et de logement sont plus précaires que celles des couples, tandis que leur taux d'emploi et leurs revenus sont plus faibles. Ainsi, plus d'un quart des familles monoparentales étaient pauvres en conditions de vie en 2017, contre 7% des couples avec un ou deux enfants²⁰. Ces conditions de vie défavorables concernent majoritairement les femmes : elles représentent plus de 80% des parents isolés.*

Au-delà de l'allocation de soutien familial (ASF), destinée quasi-exclusivement aux familles monoparentales, les barèmes de la plupart des prestations familiales prennent désormais en compte la situation de parent isolé, en augmentant le plafond d'éligibilité ou le montant versé. Les réformes intervenues au cours des dernières années, notamment la revalorisation de 25% du montant de l'ASF, ont conduit à légèrement renforcer le rôle des prestations familiales dans la réduction des écarts de niveau de vie avec les foyers sans enfants et les autres familles. »



Familles de France. [Familles monoparentales : quels accompagnements ?](#) 14 février 2022.

Introduction de l'article : « *Selon l'Insee, les familles monoparentales représentent aujourd'hui une famille sur 4. La Confédération des organisations familiales de l'Union européenne (COFACE) précise que la prochaine génération sera constituée de 30 % de familles monoparentales en Europe. Situation choisie ou subie, être la seule figure parentale au quotidien peut se révéler complexe.*

Le 25 janvier dernier, Familles de France a participé à un séminaire organisé par la COFACE portant sur le thème : « un regard plus attentif sur les familles monoparentales : défis et solutions du quotidien ».

Il y a été partagé des initiatives locales telle que le « Single Center Family » en Hongrie qui est un modèle dont on peut s'inspirer, en apportant une réponse pluridisciplinaire et globale spécifiquement pour les parents solos, pour aller vers plus d'égalité entre les familles monoparentales et les autres.

En mai dernier, une proposition de loi a été examinée pour réfléchir à une meilleure inclusion des familles monoparentales, qui subissent davantage de précarité et d'inégalités. Cet examen au niveau parlementaire illustre là, le fait qu'il s'agit bien d'une réalité familiale et sociale qui doit faire l'objet d'une attention accrue de notre société.

Quelles sont les difficultés auxquelles les familles monoparentales doivent faire face ? Quelles sont les ressources dont elles peuvent bénéficier ? »

Note de lecture : Un article qui fait le point sur les besoins des familles monoparentales et présente diverses actions menées par Famille de France.

 BARONNET Juliette, BEST Alice, BRUNET Florence, DUVOUX Nicolas. [Accompagner les familles monoparentales - Moyens et enjeux de l'autonomisation de publics à la croisée des vulnérabilités](#). Dossier d'étude, Collection des documents de travail de la Cnaf, FORS - Recherche Sociale, n°225, 2021, 162 p.

Synthèse du dossier : « *La question des effets de l'accompagnement social et tout particulièrement celle du rôle que jouent les personnes accompagnées dans la construction de leur parcours demeure relativement délaissée dans les travaux de recherche existant. C'est cette « part irréductible » de l'accompagnement que la Cnaf a souhaité mieux saisir, à travers un Appel à projet de recherche (APR) visant à « mieux comprendre ce que l'accompagnement par les travailleurs sociaux des Caf fait aux personnes ».*

En réponse à cet APR, nous avons souhaité étudier le sens que revêt la notion d'autonomie dans l'accompagnement par les Caf d'une population - les familles monoparentales - qui cumule les désavantages sociaux et cristallise un certain nombre d'attendus normatifs (« autonomie », « bonne parentalité », « projet »). Ces normes générales s'entrecroisent avec des normes liées à la gestion de la diversité culturelle et aux relations entre groupes ethno-raciaux, en même temps qu'avec des normes de genre et de classe. Par-delà les discours, comment ces nouvelles normes d'action sont-elles mises en œuvre de façon concrète par les travailleurs sociaux dans le cas spécifique des familles monoparentales ? Comment sont-elles perçues et intégrées par les familles accompagnées ? Dans quelle mesure ces attendus explicites ou implicites font-ils l'objet de négociations entre les uns et les autres ? Que produisent-ils sur la situation voire la trajectoire des familles ?

Cette interrogation s'est déployée à la fois sur les effets attendus – c'est-à-dire les cadres normatifs présidant à l'élaboration, à la formalisation et à la mise en œuvre de la relation d'accompagnement – et sur les effets réels, en mettant en œuvre un protocole d'étude longitudinale pour saisir les effets transformateurs de l'accompagnement sur certaines familles.

L'étude réalisée s'appuie sur un dispositif empirique destiné à documenter ces effets. Recoupant de manière symétrique les perceptions et pratiques des accompagnants et des accompagnés, elle est largement inspirée par la « sociologie du guichet » qui consiste à étudier les rapports sociaux qui se développent dans et par les relations entre des administrations et leurs représentantes et les usagers. »

Note de lecture : Un rapport qui présente les caractéristiques et besoins des familles monoparentales ainsi qu'une analyse des effets des mesures et de l'accompagnement proposé par les CAF.

 Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne-Franche-Comté. [Femmes et monoparentalité. Un double constat d'inégalités](#). Janvier 2020, 52 p.

Présentation de la publication : « *Avec l'accroissement du nombre de divorces et de séparations depuis une trentaine d'années, le nombre de femmes en situation de monoparentalité a augmenté, entraînant des conséquences sociales, économiques et sanitaires parfois préjudiciables. Le CESER s'est appuyé sur une démarche participative de consultation d'une quarantaine de mères en situation de monoparentalité pour mener ses réflexions et répondre aux préoccupations de la Présidente de région sur ces situations et sur les stratégies correctives qui peuvent être préconisées.*

Des solutions existent pour réduire ces situations de monoparentalité à risque comme l'équilibre salarial entre les femmes et les hommes, des facilités concernant les modes de garde, les transports et l'emploi. L'accès aux services, à la culture, aux sports et aux loisirs ne devant pas être oublié. »

Une [vidéo](#) (3 minutes 48) présente de façon détaillée le rapport
Le rapport et la fiche de synthèse du rapport sont à télécharger.

 Préfecture de Lozère. [Mères isolées & familles monoparentales](#). Conférence Participative Lozère, 7 mars 2019, 4 p.

Note de lecture : Un document qui propose une synthèse de la conférence participative menée le 7 mars 2019 en Lozère avec les acteurs impliqués. Le résumé des différentes tables rondes met en valeur les difficultés et besoins des familles sur le territoire ainsi que les réponses présentes, leurs limites et des préconisations.

3.3. TRAVAIL SOCIAL ET PARENTALITÉ

Les ressources proposées présentent les modes et principes d'intervention des travailleurs sociaux en matière de soutien à la parentalité ainsi qu'une analyse des enjeux et un regard critique posé sur l'accompagnement mené.

 JACQUEY-VAZQUEZ Bénédicte. [Le soutien à la parentalité, un levier pour l'investissement social](#). In *Informations sociales*, CNAF, 2016/1, n°192, pp.98-101.

Résumé de l'article : « Une politique de soutien à la parentalité a progressivement été mise en place en France depuis la décennie 1990. Elle s'inscrit dans un mouvement international plus général qui a vu l'inscription de cette thématique au plus haut niveau de l'agenda de l'Union européenne, celle-ci cherchant à privilégier une « parentalité positive » dans ses directives (Daly, 2006). À travers différents dispositifs, le soutien à la parentalité – ou à « la fonction parentale » – consiste à « aider les parents à être parents ». »

 Ministère de la santé et de la prévention. [Dessine-moi un parent – Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022](#). 2 juillet 2018, 64 p.

Présentation sur le site du Ministère : « Le soutien à la parentalité constitue autant une réponse au besoin d'accompagnement que nombre de parents expriment, qu'un levier essentiel de prévention globale et universelle dans de multiples domaines (santé, réussite scolaire, conséquences néfastes des ruptures familiales...) qui mobilisent de très nombreux partenaires, publics comme privés. La diversité des acteurs qui accompagnent les parents et la variété de leurs approches ont amené le Gouvernement à leur proposer de construire avec eux une stratégie visant à coordonner leurs efforts des cinq prochaines années pour répondre toujours mieux aux attentes des familles. La stratégie nationale de soutien à la parentalité est le fruit d'une large concertation conduite ces derniers mois auprès de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés, qui s'est achevée le 30 mai 2018 avec la journée nationale du soutien à la parentalité. Cette stratégie est structurée autour d'objectifs communs et de bonnes pratiques ; elle vise à accompagner les parents à chaque âge de la vie de leurs enfants, à développer les possibilités de relais parental, à améliorer les relations entre les familles et l'école, à accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux, à favoriser le soutien par les pairs et à améliorer l'information des familles quant aux ressources et services qui leur sont proposés. »

La mise en œuvre de la stratégie nationale de soutien à la parentalité reposera au niveau national sur un comité de pilotage partenarial, et au niveau local sur les comités départementaux des services aux familles. »



NEYRAND Gérard. [Innovations, tensions et perspectives du soutien à la parentalité en France](#). In *Recherches familiales*, UNAF, 2022/1, n°19, pp.7-18.

Résumé de l'article : « Appuyé sur une expérience de 30 années de recherche de l'auteur sur les questions de l'enfance et de la parentalité, l'article vise à rendre compte des difficultés de mise en œuvre d'un dispositif de soutien de la parentalité qui est le lieu de multiples tensions, tant au niveau des conceptions de l'action que de la place donnée aux parents et aux professionnels et des formes de gouvernance qui lui sont données. Afficher un objectif d'accompagnement des parents au sein d'une logique néolibérale pose de multiples questions. La production d'injonctions paradoxales à l'égard des professionnels et intervenants associatifs ne manque pas d'engendrer un certain malaise, que la réorientation de la gouvernance et l'institutionnalisation du soutien ne peuvent parvenir à dissiper. L'élaboration d'une perspective coéducative/cosocialisatrice s'en retrouve d'autant plus à l'ordre du jour. »



BERTON Fabienne. [Faire famille aujourd'hui. Normes, résistances et inventions](#). Presses universitaires de Rennes, collection Le sens social, 2021, publication sur OpenEdition Books, 9 février 2022, 210 p.

Présentation de l'ouvrage : « Qu'est-ce qu'être parent aujourd'hui ? À partir d'une importante enquête qualitative auprès de familles, diverses du point de vue de leur configuration et de leur origine sociale et géographique, et de divers professionnels de la petite enfance, notre ouvrage montre que les familles sont loin de rester passives face à l'imposition de règles de conduite d'une « bonne parentalité ». Elles interprètent différemment les normes, se les approprient, les rejettent ou s'y adaptent sur la base de compromis négociés avec les institutions et les professionnels de la petite enfance. Il est remarquable que le travail permanent exercé sur les normes familiales ne soit pas linéaire et aboutisse à la coexistence d'une pluralité de conceptions de la « bonne parentalité », plus ou moins innovantes, contestataires ou traditionnelles. Ce qui frappe aujourd'hui est cet enchevêtrement de normes traditionnelles résistantes, de normes contestées et négociées et de nouvelles normes inventées qui transforment les référentiels de la famille moderne. Plus qu'au déclin de l'institution familiale, souvent déploré dans le discours public et relayé par les spécialistes de l'enfance ou les observateurs de la vie sociale, notre enquête nous a confrontées à un processus permanent d'institutionnalisation de la famille tant par sa contestation des normes en place que par sa volonté d'inventer de nouvelles façons de « faire famille ». »

« Un ouvrage en accès libre découpé en cinq chapitres qui abordent successivement les différents aspects normatifs auxquels sont soumises les familles, allant des classifications administratives jusqu'aux représentations de la forme appropriée de l'engagement paternel. Les tensions et les incertitudes autour de ces normes sont souvent en relation directe les unes avec les autres : les « problèmes » de l'autorité parentale, par exemple, sont pensés, par certains acteurs, comme résultat de l'éclatement du couple. L'ouvrage se penche non seulement sur le « pluralisme » des configurations familles et l'appropriation socialement différenciée des normes, mais aussi sur les logiques internes du raisonnement des agents de l'État et autres professionnels en contact avec les familles. Des collisions

complexes entre différents points de vue, du militantisme de certains groupes et des évolutions globales de la société, surgissent les nouvelles conceptions des droits et des devoirs des parents. »

Note de lecture : Cet ouvrage évoque la relation des services sociaux et médico-sociaux avec les familles. Il est donc destiné en particulier aux travailleurs sociaux qui travaillent avec ces familles afin qu'ils puissent prendre de la distance sur leurs pratiques.



Société Française de Santé Publique. [Actes du cycle de séminaires "Accompagnement à la parentalité et inégalités sociales de santé"](#). Publiés le 19 janvier 2018.

Présentation du site : « Pour faire suite à la capitalisation d'expériences sur l'accompagnement à la parentalité, la SFSP a lancé en 2016 un cycle de trois séminaires sur le lien accompagnement à la parentalité et inégalités sociales de santé (ISS). Ouvert à tous les professionnels, bénévoles... qui le souhaitent ce cycle de 3 séminaires avait pour objectif de créer des ponts entre les structures et les intervenants du champ de la parentalité et de la santé publique autour de la réduction des inégalités sociales de santé. En effet, les interventions précoces et le soutien à la parentalité constituent des stratégies de réduction efficaces de ces inégalités. Mais cela implique une réflexion intersectorielle et des connaissances partagées. Pour construire ces connaissances, ce cycle de séminaires a abordé successivement le cadre et les concepts liés au ISS, les politiques de soutien à la parentalité et les actions et enfin, le cadre et les questions éthiques des politiques et des interventions. Les actes disponibles sont la synthèse des deux premières journées. »

Note de lecture : Ces actes présentent les différents outils, dispositifs, acteurs et leurs rôles en matière de lutte contre les inégalités de santé dans le cadre de l'accompagnement des familles.



HEMMA Brahim. [Travailler avec les familles : entre désirs et concrétisation](#). In *Analyse de l'activité en travail social – Actions professionnelles et situations de formation*, éditions IES, collection Le social dans la cité, 2007, pp.81-104.

Résumé de l'article : « Aujourd'hui, la notion de travail en collaboration avec l'entourage familial des usagers, voire plus spécifiquement celle de partenariat entre professionnels de l'action sociale et familles d'usagers, occupe une place importante dans le discours et les caractéristiques de l'action des éducateurs sociaux qui interviennent auprès de l'enfance en difficulté. Hormis quelques situations « extrêmes » et particulières, il ne semble en effet pas être possible d'envisager une intervention éducative sans associer les familles. »



STETTINGER Vanessa. [Devenir une « bonne » mère. Une trajectoire balisée par l'intervention sociale](#). In *Revue des politiques sociales et familiales*, 2018, n°129-130, pp.77-88.

Résumé de l'article : « À la naissance de chacun de ses enfants, Nora Dhamani a dérogé aux normes légitimes octroyées à la « bonne » mère dans la société française. Leur placement, peu de temps après chaque naissance, a validé sa disqualification en tant que mère.

Cet article analyse la réception et l'appropriation par cette mère des normes dominantes transmises par les divers professionnels qu'elle a rencontrés au cours d'un suivi social de plus de trente ans. Comment Nora a-t-elle vécu sa disqualification ? De quelle façon s'est-elle approprié les normes prescrites par les professionnels ? Comment est-elle arrivée à se transformer et à construire une place légitime auprès de ses enfants ? L'étude de cette trajectoire vise à apporter des éléments de compréhension sur le vécu des

mères de classes populaires du travail de normalisation dont elles font souvent l'objet ; des oppositions et des impositions auxquelles elles doivent faire face pour pouvoir prétendre au rang de « bonne » mère ? »

Note de lecture : Cet article propose une réflexion sur l'influence des normes dans l'acquisition des rôles sociaux attendus et de celles de la situation de vie, des travailleurs sociaux sur les parents en matière de parentalité.

Un regard réflexif étayé sur les pratiques de travail social.



INFANTE Laure. [La construction de la reconnaissance mutuelle des rôles comme condition de l'intervention sociale.](#) In *Recherches familiales*, UNAF 2022/1, n°19, pp.33-44.

Résumé de l'article : « Dans le champ de la protection de l'enfance, le maintien des personnes mineures dans leur environnement familial amène les professionnel·le·s à travailler sous le double mandat de protection de l'enfance et soutien aux parents. Cet article interroge les types d'intervention auprès des familles en se fondant sur des observations menées à leur domicile pendant les visites de l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) en Suisse romande. Il questionne les modalités de coopération entre les professionnel·le·s et les parents dans le cadre d'une mesure qui n'est pas toujours pleinement souhaitée de leur part. Cet article aborde également la question de la construction de la reconnaissance mutuelle des rôles comme une condition nécessaire de l'intervention sociale. »